Communiqué de presse - 17 novembre 2026

Le Conseil national des finances publiques (CNFP) a procédé à son Evaluation des finances publiques à l'occasion du projet de budget pour 2027 (PB 2027) et du projet de loi de programmation financière pluriannuelle pour la période 2026-2030 (PLPFP 2026-2030). S'agissant des deux règles budgétaires nationales, le CNFP constate que le solde structurel respecterait l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) de 0,00% du produit intérieur brut (PIB) en 2026 et en 2027. Il s'en écarterait à partir de 2028, avec un écart important en 2030. Quant à la règle relative aux plafonds de dépenses de l'administration centrale, les plafonds fixés antérieurement sont dépassés pour toutes les années comparables. Leurs révisions successives, insuffisamment expliquées, limitent la portée de cette règle comme instrument d'encadrement pluriannuel des dépenses.

Selon le PLPFP 2026-2030, l'économie luxembourgeoise progresserait de 1,2% en 2026 et de 1,9% en 2027, puis de 2,3% en moyenne sur la période 2028-2030, en deçà de sa croissance historique de 2,8%. La croissance de l'emploi passerait de 1,7% en 2026 à 1,9% en 2027 et à 2,4% en 2030, également sous sa moyenne historique de 3,0%. Le taux de chômage se maintiendrait à 6,3% en 2026 et en 2027, avant de reculer à 5,4% en 2030. La reprise resterait exposée aux fluctuations des marchés financiers et aux tensions au Moyen-Orient. Le PLPFP 2026-2030 prévoit une inflation de 1,8% en 2026, de 2,1% en 2027 et de 1,7% en 2028, puis de 2,1% en moyenne en 2029 et en 2030, sous l'hypothèse d'une expiration des aides énergétiques au 31 décembre 2026. Le STATEC a entre-temps révisé à la hausse ses prévisions pour 2026-2028, à respectivement 2,3%, 2,5% et 2,5%, malgré la prolongation de ces aides. Ces éléments invitent à la prudence dans l'appréciation du scénario macroéconomique sous-jacent aux prévisions budgétaires.

Les administrations publiques resteraient déficitaires sur toute la période 2026-2030, avec un déficit moyen d'environ 896 millions d'euros par an, soit 0,9% du PIB. Le maintien de déficits importants de l'administration centrale (1 922 millions d'euros par an en moyenne) et la diminution progressive de l'excédent de la sécurité sociale (de 952 millions d'euros en 2026 à 147 millions en 2030) pèseraient sur le solde des administrations publiques. L'amélioration du solde des administrations locales, qui passerait d'un déficit de 112 millions d'euros en 2026 à un excédent de 459 millions en 2027, en atténuerait l'impact. Ce redressement tiendrait notamment à l'encaissement en 2027 de soldes d'impôt commercial communal (ICC) relatifs à des exercices antérieurs. Au-delà de 2027, le maintien des excédents (550 millions d'euros par an sur 2028-2030) reposerait notamment sur une progression des dépenses sensiblement inférieure à leur rythme historique. Par rapport à la programmation précédente (PLPFP 2025-2029), le solde des administrations publiques est légèrement revu à la hausse de 132 millions d'euros par an en moyenne sur 2027-2029. Cette révision s'explique principalement par des recettes d'ICC plus élevées pour les administrations locales et par des prévisions d'emploi et d'inflation revues à la hausse pour la sécurité sociale. Les révisions favorables de ces deux soldes, de respectivement 365 et 275 millions d'euros par an en moyenne, compensent la révision à la baisse du solde de l'administration centrale, de 508 millions d'euros par an en moyenne. Pour l'administration centrale, cette dégradation tient à une révision à la hausse des dépenses (1 845 millions d'euros) plus forte que celle des recettes (1 337 millions d'euros).

Concernant l'administration centrale, la forte progression des recettes prévue en 2026 (9,1%) et en 2027 (6,7%) s'explique notamment par le traitement accéléré de déclarations fiscales antérieures et, en 2026, par une succession exceptionnelle de plus de 400 millions d'euros. A moyen terme (2028-2030), la croissance des recettes ralentirait à 5,1% en moyenne annuelle, en deçà de la progression historique de 6,4%. Les dépenses augmenteraient de 7,2% en 2026 et de 6,5% en 2027, avant de ralentir à 4,5% en moyenne sur la période 2028-2030. Même avec ce ralentissement, les dépenses continueraient à dépasser

les recettes chaque année. Ce ralentissement suppose par ailleurs une maîtrise soutenue des dépenses courantes, alors que les prévisions de dépenses en fin de période ont régulièrement été revues à la hausse dans les PLPFP suivants.

Le PLPFP 2026-2030 intègre désormais la réforme fiscale à partir de 2028 et le relèvement progressif de l'effort de défense. Le coût de la réforme fiscale approcherait un milliard d'euros par an. Les recettes attendues de la non-adaptation du barème à l'inflation sont déjà prises en compte dans les prévisions et ne constituent donc pas une marge supplémentaire pour améliorer les soldes. L'effort de défense augmenterait de 0,1 point de % du revenu national brut (RNB) par an à partir de 2027 pour atteindre 2,4% du RNB en 2030, soit environ 1 800 millions d'euros. Pour atteindre l'objectif de 3,5% du RNB en 2035 (estimé à environ 3 400 millions d'euros) au titre des dépenses militaires proprement dites (« core defence »), il devrait par la suite augmenter de 0,22 point de % du RNB par an sous l'hypothèse d'une progression linéaire.

La dette publique passerait de 23,7 milliards d'euros en 2025 à 33,7 milliards en 2030, soit une hausse d'environ 42%. Le ratio de dette passerait de 26,0% du PIB en 2025 à 29,3% en 2026, puis refluerait à 28,6% en 2030 sous l'effet de la croissance nominale du PIB. Les charges d'intérêts de la dette publique atteindraient 959 millions d'euros en 2030, soit plus du double de leur niveau de 2026.

Selon le PLPFP 2026-2030 (p. 9), l'approche retenue en matière de dépenses, y compris les dépenses d'investissements, et de mesures fiscales devrait « *contribuer à contenir le déficit public et à améliorer progressivement les comptes publics à partir de 2029* ». Le Gouvernement dit ainsi « *privilégier une politique budgétaire anticyclique conciliant soutien à la croissance, cohésion sociale et soutenabilité financière* ». Le CNFP relève que ce redressement interviendrait seulement à partir de 2029, à une époque où les besoins de financement liés à la sécurité sociale, à la défense, au logement, aux infrastructures, aux transitions climatique et numérique ainsi qu'au service de la dette continueront de croître. La concrétisation du redressement dépendrait ainsi de la capacité du Gouvernement à ralentir durablement la progression des dépenses courantes et/ou à agir sur les recettes. Les perspectives de recettes devraient par ailleurs tenir compte, entre autres, des effets de l'adaptation automatique du barème fiscal et des incertitudes quant à la pérennité des recettes de TVA et d'accises sur le tabac et les huiles minérales. Le CNFP souligne dès lors l'intérêt de reconstituer progressivement des marges budgétaires pour permettre au Luxembourg de maintenir les investissements nécessaires et de faire face aux chocs extérieurs auxquels il est exposé en tant que petite économie ouverte.